

NOE ET SES TROIS FILS

(Gn 9, 18-29)

(version du 28 février 2006)

« Maudit soit Canaan ! »

Il est curieux que ce soit Canaan, le quatrième fils de Cham, qui soit maudit et non pas ce père lui-même qui a bien commis la faute en voyant la nudité de Noé. D'autant que, au moment des faits, Canaan ne semble pas encore né. Le verset 9, qui précède immédiatement l'épisode de l'ivresse de Noé, précise, à propos des trois fils de Noé, que c'est « à partir d'eux (que) se fit le peuplement de toute la terre » et la généalogie des fils de Noé suit immédiatement la narration de l'épisode de l'ivresse de Noé. Le targoûm du Pseudo-Jonathan précise d'ailleurs :

« Noé se réveilla de son vin
et il apprit, sur l'indication d'un songe,
ce que lui avait fait Cham, son fils,
qui était de peu de mérite
pour avoir été cause qu'il n'avait point engendré un quatrième fils.

Il dit :

« Maudit soit Canaan,
qui est son quatrième fils. »
(Targoûm Add. 27031 de Gn 9, 24-25)

Et pourquoi est-ce le quatrième fils qui est maudit et pas l'un des trois autres : Kush, Miçrayim, Put, ou les quatre à la fois ?

Une première explication serait de considérer ce texte comme une relecture tardive du passé à la lumière du futur. Car, en fait, c'est une situation future qui est décrite dans la malédiction de Canaan :

« Maudit soit Canaan !
Qu'il soit pour ses frères
le dernier des esclaves !
Il dit aussi :
« Béni soit YHWH, le Dieu de Sem,
et que Canaan soit son esclave !
Que Dieu mette Japhet au large,
qu'il habite dans les tentes de Sem
et que Canaan soit son esclave ! »
(Gn 9, 25-27)

La Bible de Jérusalem écrit ceci :

« Les bénédictions et les malédictions des Patriarches sont des paroles efficaces qui atteignent un chef de lignée et se réalisent en ses descendants : la race de Canaan sera soumise à Sem, ancêtre d'Abraham et des Israélites, placés sous la protection spéciale de YHWH, et à Japhet dont les descendants s'étendront aux dépens de Sem. La situation historique serait celle du règne de Saül et du début du règne de David, où Israélites et Philistins dominaient sur Canaan, et où les Philistins avaient

envahi une partie du territoire d'Israël. Beaucoup de Pères ont vu ici l'annonce de l'entrée des Gentils (Japhet) dans la communauté chrétienne issue des Hébreux (Sem). »¹

Mais cette explication d'une relecture tardive, explication rationnelle qui élimine toute prophétie en les faisant naître après les événements, est un peu courte, car elle ne rend pas compte que « Japhet dans les tentes de Sem » ne s'est vraiment réalisé qu'avec la conversion des Gentils à la foi chrétienne, comme le signale les Pères. N'oublions pas que pour les targoûms « habiter les tentes de Sem » ne signifie pas faire simplement du camping avec Sem, mais se mettre à son école et devenir prosélyte :

« Que YHWH embellisse les frontières de Japhet !
Que ses fils deviennent prosélytes
et demeurent à l'école de Sem ! »
(Targoûm Add. 27031 de Gn 9, 27)

Une autre explication, toujours fournie par la Bible de Jérusalem, est la suivante :

« Cham ne sera plus nommé et Canaan sera le sujet de la malédiction des vv. 25-27 ; il doit donc être le coupable. Son nom figurait seul dans le récit primitif recueilli par le Yahviste et il était le plus jeune des trois fils de Noé, v. 24, dont l'ordre était donc, selon cette tradition : Sem, Japhet et Canaan. »²

Si Cham n'est plus nommé dans la suite du récit de l'ivresse de Noé, il est à nouveau nommé immédiatement après au ch. 10 vv. 1, 6, 20. On accordera donc à cette explication la valeur relative qu'elle mérite.

Nous pensons, quant à nous, à une autre explication de cette mystérieuse malédiction qui frappe, non le vrai coupable, mais un de ses fils qui, plus est, ne semble pas né, au moment des faits.

La faute de Cham

Une compréhension immédiate du texte suggère que la faute de Cham a consisté à voir la nudité de son père, faute qui peut sembler de prime abord bien légère pour mériter une telle malédiction.

En fait, ici, « voir la nudité de son père »³ est certainement un euphémisme, qui cache un fait beaucoup plus grave.

Remarquons, en effet, qu'au v. 24, Noé apprend **ce que lui a fait** son plus jeune fils, et non pas seulement **ce qu'a fait** son plus jeune fils, expression qui conviendrait tout à fait si Cham s'était contenté de voir la nudité de son père. « Ce que lui a fait son plus jeune fils » suggère plus une action du fils à l'égard de son père qu'une simple vision.

Par contraste, l'acte de piété filiale de Sem et de Japhet fait comprendre quel acte infâme a commis Cham : ceux-ci ont recouvert la nudité de leur père. « Recouvrir la nudité » appelle « découvrir la nudité ». Il suffit alors de se reporter au chapitre 18 du Lévitique, qui énumère tous les interdits sexuels, pour comprendre la signification exacte de l'expression « découvrir la nudité de quelqu'un ». Cela signifie, sans aucun doute possible, « avoir des relations sexuelles » avec cette personne. Cham semble bien avoir commis un inceste homosexuel avec son père, en profitant de son ivresse.

¹ *Bible de Jérusalem*, Le Cerf, 1974, note c, p. 40.

² *Bible de Jérusalem*, Le Cerf, 1974, note b, p. 40.

³ Remarquons qu'en hébreu l'expression est au pluriel : les nudités.

Pourquoi alors le texte ne dit-il pas clairement la chose ?

Peut-être d'abord, parce que Cham n'a pas provoqué la situation et en a simplement profité : c'est son père qui s'est dénudé lui-même, par suite de son ivresse. Il n'en est pas de même dans l'épisode des filles de Loth qui, elles, commencent par enivrer Loth, leur père, avant de découvrir sa nudité et d'avoir des rapports sexuels avec lui (Gn 19, 31-38).

Ensuite, parce qu'il y a certainement une volonté évidente de la Bible de suggérer la faute plutôt que de la décrire, sans doute à cause de l'énormité du fait. Mais c'est là qu'il faut chercher, sans aucun doute, l'explication du nom de Canaan dans cette histoire, dont on se demande bien ce qu'il vient y faire, comme nous l'avons remarqué ci-dessus.

Le nom de Canaan est répété cinq fois dans cet épisode, avec une insistance qui est évidemment la clé de ce texte. Car Canaan, dans la Bible, est l'impur par excellence.

Le chapitre 18 du Lévitique, qui décrit tous les cas de relations sexuelles interdites, se termine par cette admonestation on ne peut plus claire :

« Ne vous rendez pas impurs par aucune de ces pratiques,
c'est par elles que se sont rendues impures
les nations que je chasse devant vous.
Le pays est devenu impur,
j'ai sanctionné sa faute
et le pays a du vomir ses habitants. »
(Lv 18, 24-25)

Or, on sait que ces nations que YHWH a chassées devant Israël sont celles de Canaan, celles des descendants de Canaan que Gn 10, 15-19 énumère :

« Canaan engendra Sidon, son premier-né,
puis Hèt et le Jébuséen, l'Amorite, le Girgashite,
le Hivvite, l'Arquite, le Sinite, l'Arvadite, le Cemarite, le Hamatite ;
ensuite se dispersèrent les clans cananéens.
La frontière des Cananéens allait de Sidon
en direction de Gêrar, jusqu'à Gaza,
puis en direction de Sodome, Gomorrhe, Adma et Ceboyim,
et jusqu'à Léscha. »

Ces villes, au nombre de cinq, comme le nom de Canaan, répété cinq fois dans le récit de l'ivresse de Noé, sont celles qui seront châtiées, au temps d'Abraham, à cause de leur faute qui était grande aux yeux de YHWH. Or, cette faute est celle de la sodomie, pratiquée à grande échelle par ces peuples (Gn 19, 1-29). A travers la faute de Cham, c'est celle de Canaan qui est visée et maudite. Mais, du coup, c'est la faute de Canaan qui éclaire celle de Cham, décrite avec pudeur par le texte biblique.

On remarquera que notre argumentation repose en partie sur le formulisme. L'expression « découvrir les nudités » est une expression formulaire, propre au milieu ethnique palestinien, dont le sens est donné dans le Lévitique. Si on ne fait pas jouer le formulisme, on se contente alors de comprendre au sens premier cette expression et de n'y voir qu'un banal voyeurisme de la part de Cham, alors qu'il s'agit de bien autre chose : un inceste homosexuel.

